

SOLIDARITÉS

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 février 2016 portant nomination du directeur général de l'établissement public Antoine-Koenigswarter

NOR : AFSA1630230A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu l'article 17 du décret n° 89-359 du 1^{er} juin 1989 relatif à l'Établissement public Antoine-Koenigswarter;

Vu l'arrêté du 8 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Établissement public Antoine-Koenigswarter;

Vu l'avis de la présidente du conseil d'administration de l'établissement en date du 15 janvier 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jourdan (Dominique) est nommé pour une durée de trois ans directeur général de l'Établissement public Antoine-Koenigswarter.

Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 février 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la cohésion sociale,*
J.-P. VINQUANT